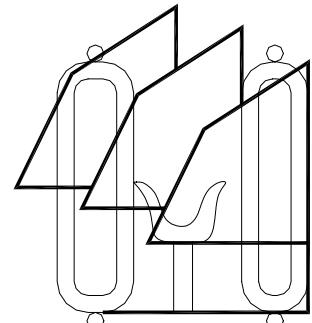
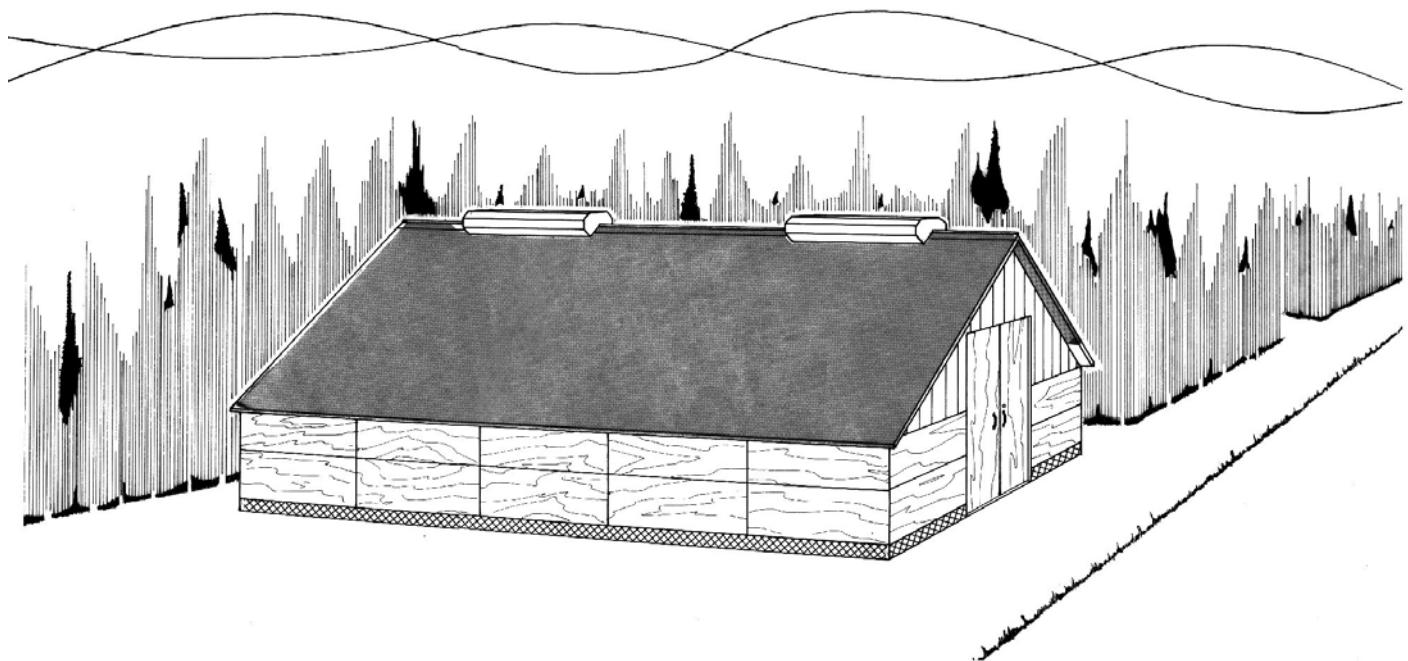


# **HANGAR À FOURRURES POUR RENARDS**



**80250**



**Québec**

## HANGAR À FOURRURES POUR RENARDS

---

Ce plan de trois feuilles décrit un hangar servant à garder les jeunes renardeaux jusqu'à la récolte de leur fourrure.

Le hangar consiste en un bâtiment non isolé de 4500 mm de largeur. Cette largeur permet l'installation de cages à renard (plan 80251) sur les murs tout en conservant un espace suffisant pour l'allée d'alimentation. Il faut circuler avec le chariot d'alimentation tout en distribuant la nourriture. L'alimentation en eau peut se faire par des tétines, mais à l'automne, il faut employer des abreuvoirs métalliques.

La longueur suggérée pour le hangar est de 12 mètres, mais peut varier selon la grosseur du troupeau suivant un module de 2,4 mètres.

La ventilation se fait de façon naturelle par les ouvertures faitières et le treillis métallique au bas des murs. De plus, durant les périodes plus chaudes, des panneaux amovibles dans le bas du mur sont enlevés.

Le bâtiment repose sur des blocs de béton retenus en place par des piquets enfouis dans le sol. Le sol doit être bien drainé pour empêcher le plus possible les déplacements par le gel.

Un grillage métallique enfoncé de 200 mm dans le sol est situé sur le pourtour du hangar, afin d'empêcher la perte des sujets s'ils parviennent à s'échapper des cages et aussi d'empêcher les prédateurs d'entrer dans le bâtiment.

Pour conserver à la fourrure toute sa qualité, les renardeaux doivent être protégés des intempéries et des rayons du soleil.

Le plancher du hangar est en terre battue, l'élimination du fumier se fait, chaque année, durant la période où le hangar est vide.

Ce hangar n'est pas construit pour supporter des charges de neige considérables. Lorsque les locaux sont vides, il serait prudent d'y placer des poteaux de support ou de surveiller la quantité de neige sur le toit. Le hangar sera orienté pour que les vents dominants de l'hiver soufflent dans le bout, afin d'empêcher l'accumulation de neige sur la toiture et entre les bâtiments.